



rapport d'activité

2014



un syndicat
au service
des territoires



Sommaire

3

Le mot du Président



6

Le Syndicat

4

Les temps forts



16

L'électricité



24

Les missions

33

Lois & règlements

34

Actes administratifs

35

Glossaire

Le mot du Président



Territorialité et Transition Énergétique ont été les deux maîtres mots du débat politique de ce début de mandat. Notre siège mutualisé et honoré plusieurs fois au niveau national en est une parfaite vitrine. Labellisable Passivhaus, il est en outre doté d'un microgrid de gestion des flux énergétiques en fonction des besoins et des coûts. J'invite les élus qui ne le connaissent pas à le découvrir et, par là même, à nous rendre visite.

Dans cet esprit, à l'heure où nous éditons ce rapport d'activité, deux lois majeures viennent d'être promulguées. L'une, la loi NOTRe, qui tout en renforçant les missions de la Région et des EPCI à fiscalité propre, réaffirme le rôle des Syndicats départementaux notamment le nôtre, Morbihan énergies. L'autre, la loi Transition Énergétique, qui face aux enjeux du changement climatique et du développement des Énergies Renouvelables, nous conforte dans nos investissements en partenariat avec les collectivités morbihannaises et nous responsabilise dans la coordination des politiques publiques énergétiques.

En mai 2014, le Comité a été renouvelé aux deux tiers. La nouvelle équipe après avoir conforté les projets en cours s'est résolument tournée vers les problématiques d'avenir. Smartgrid, écomobilité, géoréférencement, autoproduction, raccordement optique, plan climat alimentent notre quotidien.

Je tiens dans ce propos introductif au rapport d'activité à souligner la motivation qui anime nos équipes au bureau ou sur le terrain et à remercier les élus qui les accompagnent. L'écoute et la réactivité à vos demandes sont plus que jamais les piliers de notre action.

À la lecture de ce rapport d'activité 2014, je souhaite vivement que dans nos domaines de compétences, chacun, élu ou citoyen, puisse y trouver une raison de poursuivre avec nous l'amélioration continue du service public.

Jo Brohan

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jo Brohan', written over a light blue background.

Les temps forts



un syndicat
au service
des territoires

avril



La **Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies** a visité le siège social de Morbihan énergies et le pilote qu'il abrite, Kergrid. Accueillie par Henri Le Breton, Président sortant, la FNCCR lui a rendu hommage et lui a remis une distinction pour l'ensemble de sa carrière.

septembre



Lors de la **réunion des Présidents des quatre Syndicats d'énergie bretons**, Antoine Corolleur (2^e en partant de la gauche), Président du Syndicat départemental et d'énergie du Finistère, a été élu à la Présidence tournante du PEBreizh.

janvier



Décès de Philippe Dubois, Directeur informatique. Plus qu'un agent aux compétences reconnues, c'est un homme de grande qualité que nous avons perdu.

mai



Réunion des collèges électoraux afin de renouveler les organes délibérants et exécutifs du Syndicat. Élu par le nouveau Comité, **Jo Brohan succède à Henri Le Breton à la Présidence de Morbihan énergies.**

octobre-novembre



Réunions de commissions locales sur l'ensemble du département. Ces réunions au minimum annuelles permettent d'informer les délégués des réalisations et services apportés aux communes ainsi que de l'actualité relative aux compétences exercées.

février



Morbihan énergies, Eau du Morbihan et l'association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan reçoivent le **trophée des Hermines**, catégorie établissement public, pour leur siège social mutualisé. Décerné par la ville de Vannes, ce prix récompense les meilleures réalisations architecturales du territoire.

mars



La **3^e étape du Breizh Mobility Tour** s'installe à Morbihan énergies. Entreprises, collectivités et offreurs de solution sont venus témoigner de leurs pratiques de mobilité innovantes : gestion de flotte optimisée, auto-partage d'entreprise, formation à l'écoconduite, télétravail, etc.

juin



7 bornes de recharge rapide sont installées dans les communes de Lorient, Le Faouët, Pontivy, Baud, Ploërmel, Arzal et Vannes. Dans la continuité, les élus de Morbihan énergies bouclent début juillet **un tour du département en véhicule électrique**.

juillet



Signature d'une **convention avec EDF et ERDF** relative à la mise en oeuvre du protocole national négocié par la FNCCR.

novembre



Visite du Consuel, le Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité. Son Président est venu à Morbihan énergies pour renforcer nos relations et visiter notre siège.

décembre



Réunion d'information auprès des collectivités membres du **groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité et autres énergies** sur son territoire.

Le Syndicat



261
communes
membres

72 M€
de crédits inscrits
au budget travaux

63 M€
investis sur les
différents réseaux

54
élus membres du
Comité syndical

33
agents
à votre service

» Un Syndicat, acteur du développement départemental

Créé par arrêté préfectoral en 1965 par la volonté des élus communaux, le Syndicat départemental d'électricité du Morbihan, aujourd'hui Morbihan énergies (SDEM : Syndicat départemental d'énergies du Morbihan) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Il regroupe l'ensemble des 261 communes du Morbihan, dont 10 regroupées en 2 communautés de communes, pour une population de plus de 727 000 habitants. En leur nom et dans le domaine de l'électricité, Morbihan énergies est chargé de contrôler,

développer et renforcer le réseau de distribution.

Régi par l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, son fonctionnement est identique à celui d'une collectivité territoriale : Budget - M14 - Personnel - Délibérations - Arrêtés - Code des marchés publics.

Ses derniers statuts adoptés le 7 mars 2008 et son règlement intérieur fixent les modalités de fonctionnement particulières.



Outre l'électricité, Morbihan énergies exerce des missions de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conseil dans les domaines de compétences suivants :

Électricité

- » Organisation et contrôle de la distribution
- » Création, renforcement, sécurisation des réseaux
- » Opérations d'effacement et aménagements communaux

Éclairage

- » Extensions et rénovations
- » Mise en lumière du patrimoine
- » Diagnostic du parc
- » Gestion de la maintenance

Énergies

- » Maîtrise et conseils
- » Regroupements CEE
- » Achats groupés
- » Gaz (DSP, travaux)

Bornes

- » Déploiement infrastructures de recharge pour véhicules électriques et gaz

Fibre

- » Autorité organisatrice et notamment construction d'infrastructures passives

SIG

- » Gestion et visualisation en ligne de l'information géographique



électricité



éclairage



énergies



bornes



fibre



SIG

» Des élus, représentants des morbihannais

Le Comité de Morbihan énergies est constitué de 54 membres désignés parmi les représentants des communes et communautés de communes membres du Syndicat, selon une répartition démographique et géographique établie par les statuts.

Élu parmi les délégués du Comité syndical, le Bureau est notamment composé du Président et des Vice-Présidents. Il a notamment délégation pour définir

les orientations du Syndicat. Il conçoit et propose au Comité les actions nouvelles à mettre en place. Il prépare ainsi les réunions du Comité, et donne son avis sur le fonctionnement du Syndicat en ce qui concerne le contrat de concession, les finances, et l'organisation générale des services.

Il met en œuvre les décisions du Comité.



Jo Brohan
Président



Henri Le Dorze
Vice-Président



André Le Corre
Vice-Président



Jean Le Gourrierec
Vice-Président



Aimé Kergueris
Vice-Président



Bernard Giard
Vice-Président



Gérard Thépaut
Vice-Président



Laurent Tonnerre
Vice-Président



Michel Bauchet



Yves Commandoux



Bruno Goasmat



Marie-Claude Beyris



Henri Ribouchon



Guénael Robin



Louis Médica

Le fonctionnement de Morbihan énergies est assuré par plusieurs commissions :

- » 22 commissions locales et une commission consultative des services publics locaux (CCSPL).
- » Les commissions énergies, technologies de l'information et de la communication (TIC). Elles ont pour mission à la fois de répondre de façon opérationnelle aux questions nouvelles et d'anticiper stratégiquement les orientations thématiques à proposer au Bureau puis au Comité.



» Une action à l'échelle régionale

Le 7 avril 2011, Morbihan énergies avec les trois autres Syndicats bretons (Finistère, Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine) a constitué le Pôle Énergie Bretagne, **PEBreizh**.

Ce Pôle s'inscrit dans une démarche collective, de mutualisation et de coordination entre les 4 SDE bretons. Au-delà du domaine de l'électricité, il permet aussi aux Syndicats départementaux d'avoir une identité qui doit leur permettre de jouer un rôle clé dans le développement du Pacte Électrique Breton, piloté par la Région et l'État, mais aussi dans la maîtrise de la demande du très haut débit numérique.

La Bretagne est la seconde région en France, après le Centre, à se fédérer ainsi sur les domaines de l'énergie. Nos réseaux ne s'arrêtent pas aux frontières départementales, nos actions et nos mutualisations non plus.



PEBreizh
PÔLE ÉNERGIE
BRETAGNE

Participant notamment aux extensions, renforcements et effacements des réseaux électriques, les quatre Syndicats départementaux bretons sont propriétaires au niveau régional de plus de 100 000 km de lignes électriques et 57 000 postes de transformation. Ils regroupent 1262 communes adhérentes et contrôlent la distribution de l'électricité pour plus de 2 935 000 usagers. Ils se doivent d'initier toutes les réflexions et tous les projets nécessaires liés au service public de distribution, production, maîtrise et renouvellement des énergies sur leurs territoires.

À l'échelle régionale, le Pôle Énergie Bretagne permet d'engager une démarche concertée afin de mieux assurer les missions de contrôle du concessionnaire ERDF et d'optimiser la maîtrise de l'énergie. Il est à noter qu'ERDF concessionnaire pour les quatre départements bretons est lui-même organisé régionalement.



En 2013, Henri Le Breton a assuré la présidence du PEBreizh. Ses objectifs ont été d'établir des liens avec la Région et le SERCE (Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique).

Face à une réforme territoriale non aboutie, le PEBreizh est devenu le lieu de l'échange tant entre les politiques des quatre Syndicats qu'entre les Syndicats et la Région Bretagne.

Trois ans après sa naissance en 2011, le PEBreizh répond bien à une demande réelle. Cette entente interdépartementale permet à nos Syndicats de continuer à jouer leur rôle, au service du public, à l'échelle pertinente de la Région.



» Des agents, à votre écoute

Au 31 décembre 2014, Morbihan énergies comptait 33 agents dans ses services.

Cinq nouveaux recrutements ont eu lieu en 2014 :

- » 9 janvier : Paul Lainé
- » 4 février : Yoann Lepeltier
- » 1^{er} mai : Laetitia Le Bagousse
- » 1^{er} juin : Florent Le Leuch
- » 1^{er} septembre : David Bigoin

En outre, Morbihan énergies a accueilli d'avril à juillet 2014 une stagiaire de la Faculté de Droit de l'Université de Bretagne Sud. Son stage a été l'occasion de mener une étude intitulée «La réglementation du stockage électrique : état des lieux, enjeux et propositions».

Tout au long de l'année, les agents bénéficient de journées de formation assurées par la FNCCR, le CNFPT et d'autres organismes extérieurs. Ce perfectionnement des agents est nécessaire pour rendre un service toujours plus adapté aux communes, en leur permettant de suivre les évolutions techniques et réglementaires du domaine.

En 2014, 72 jours de formation ont été comptabilisés. Quelques exemples de formations suivies :

- » Demande d'électricité en éclairage public : vers le développement durable
- » Smart grid
- » Travaux de voirie et réseaux divers
- » Éclairagisme extérieur

En outre, suite à leur réussite aux concours de technicien et de rédacteur, quatre agents ont participé à une formation d'intégration.

Direction générale

Marc Aubry	Directeur général
Sandie Pensec	Secrétariat de direction
Colette Guillé	Ressources humaines
Angéline Le Ray	Juridique - Marchés publics
Noël Fraboulet	Contrôle de concession
Agnès Ogé	Informatique
David Bigoin	Informatique
Yoann Lepeltier	Informatique
Alexandre Perot	SIG
Arnaud Le Guelvouit	Communication
Annie Pavoine	Accueil

Pôle technique

Didier Arz	Responsable / DGA
Joëlle Lizard	Secrétariat technique
Robert Keraron	TIC
Thomas Le Neillon	Électricité
Édouard Céreuil	Énergies
Florent Le Leuch	Éclairage public
Pierrick David	Éclairage public
Claire Hérisset	Éclairage public
Paul Lainé	Éclairage public
Paul Gilbert	Service travaux
Philippe Cogard	Responsable de secteur
Mickaël Le Mouëllic	Chargé de secteur
Daniel Guillotin	Responsable de secteur
Gildas Marie	Chargé de secteur
Hervé Le Berrigo	Responsable de secteur
Mickaël Le Bellego	Chargé de secteur
Eric Nédélec	Secteur technique

Pôle administratif

Isabelle Dagorne-Ory	Responsable
Laetitia Le Bagousse	Comptabilité
Géraldine Grignon	Coordination
Nolwenn Guillo	Gestion de secteur est
Marie-Laure Letertre	Gestion de secteur centre
Déborah Pawlowski	Gestion de secteur ouest



Écrire à un agent

Tous les courriers peuvent être adressés selon la règle **prenom.nom@sdem.fr** (sans espaces et sans accents).

Exemple : mickaël.lemouëllic@sdem.fr

Un système d'information géographique pour tous

« Nous mettons à disposition des communes à partir de notre site Extranet un Système d'Information Géographique. Il permet de visualiser les réseaux (électricité, éclairage public, télécommunication), de consulter le cadastre, de découvrir des photographies aériennes du Morbihan et d'offrir un outil de maintenance en éclairage public. Au quotidien, cet outil est devenu incontournable dans la gestion de nos dossiers. Nous proposons notre expérience acquise en géomatique au service des communes qui souhaiteraient développer leur propre SIG. En fonction de leurs besoins, il pourra ainsi être possible d'intégrer le PLU de la ville, ses réseaux (eau, chaleur, gaz), ses espaces et patrimoines naturels, la collecte des déchets, etc. Notre service SIG s'enrichit constamment afin de proposer des données toujours à jour et pertinentes à l'ensemble des communes. »

Alexandre Perot
Responsable cellule SIG



Toujours accorder «énergies» au pluriel...

« Nous faisons toujours attention à écrire le mot «énergies» au pluriel. Et s'il en était besoin, l'année 2014 à elle seule en donne la pleine justification. Morbihan énergies a ainsi mis en place un maillage départemental d'infrastructures de recharge rapide pour véhicules électriques. 7 bornes ont été installées en quelques mois sur les communes d'Arzal, Baud, Le Faouët, Lorient, Ploërmel, Pontivy et Vannes. Le Syndicat a également lancé un groupement d'achat gaz pour les communes qui en avaient fait la demande. Nous avons aussi continué à développer le pilote Kergrid, le smartgrid qui équipe notre siège social. Ses caractéristiques et son fonctionnement ont été présentés auprès des professionnels du domaine lors de colloques et conférences spécialisés à l'échelle nationale. »

Édouard Céreuil
Responsable service énergies



Être à l'écoute des communes, à chaque étape du dossier

« Toutes les opérations de travaux qui nous sont soumises sont informatisées, depuis l'énoncé de la demande jusqu'à la réalisation effective. Cette informatisation nous permet de suivre au plus près l'avancée de chaque opération et d'avoir une vue d'ensemble des dossiers. En tant que gestionnaire de secteur, mon rôle est alors d'être à l'écoute des services communaux qui me contactent : les informer sur les opérations en cours sur leur territoire, les étapes à venir, les délais à prévoir, les modalités à suivre... Cela nous conduit aussi à présenter le service Extranet de Morbihan énergies à partir duquel chaque commune, munie de ses propres identifiants, peut accéder aux informations qui la concerne. Notre mission est finalement d'être leur interlocuteur privilégié, faisant le lien avec les propres services techniques du Syndicat. »

Déborah Pawlowski
Gestionnaire de secteur



» Des finances équilibrées, gage d'efficacité

L'exercice comptable 2014 de Morbihan énergies s'établit au 31 décembre à 98 276 374.77 € de recettes pour 88 693 333.95 € de dépenses enregistrées.

Cependant, afin de faciliter la lisibilité des opérations réellement effectuées au cours de l'exercice, il convient de retraiter ces données en y écartant les écritures d'ordre (6.553 M€), les écritures de reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (7.758 M€) gonflant artificiellement les recettes et le déficit d'investissement antérieur et son financement.

Ainsi, les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 62 103 738 €.

La part « travaux de réseaux » représente à elle seule plus de 90 % de nos factures. L'électricité, cœur de métier du Syndicat représente près de 68 % de l'activité avec 42.2 M€. Le niveau des dépenses d'éclairage public est de 10.5 M€. Les dépenses liées aux réseaux de télécommunications, quant à elles, restent stables autour de 4 M€.

La dette du Syndicat ne représente plus que 3 % des charges. L'emprunt principal contracté auprès de Dexia est totalement remboursé.

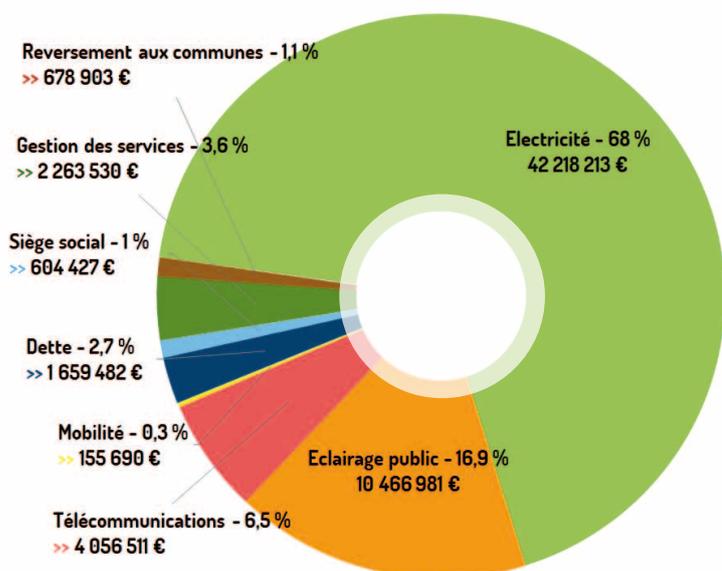
Les recettes réellement perçues au cours de l'exercice sont à hauteur de 53 241 847 €. Elles se répartissent en 5 grandes catégories :

» **La TCFE (13.7 M€)** qui se compose de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (9.7 M€) et la subvention du Département du Morbihan issue de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (4 M€).

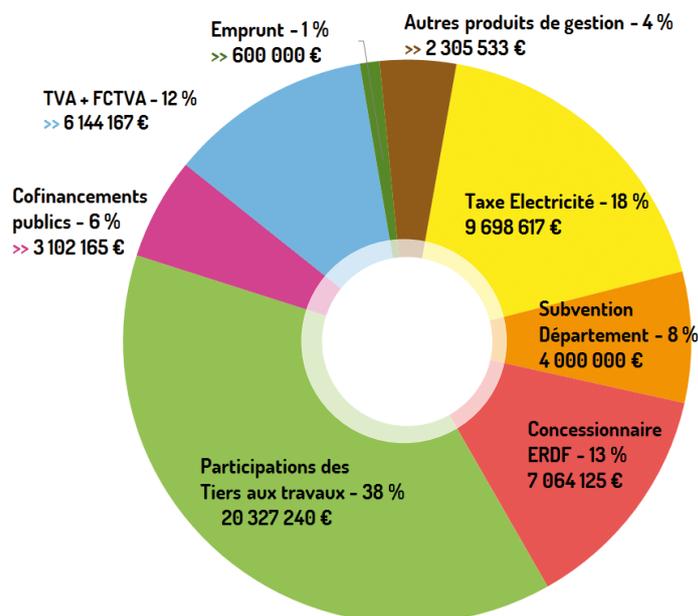
» **Les subventions publiques (3.1 M€)** : issues de l'État (CAS-Facé, Ademe) et de la Région. Malgré un important programme de travaux d'électrification dans les communes rurales, le CAS-Facé n'a versé que 2.8 M€ dans l'année en raison de ses soucis de gestion.

» **Les participations des pétitionnaires publics et privés aux travaux (20.3 M€)** : ce montant important résulte de la modification des règles de demandes des contributions. En effet, la demande d'un acompte en cours de chantier a été rendue nécessaire pour faire notamment face à d'éventuels soucis de trésorerie générés par les délais de versement du CAS-Facé.

» Dépenses réelles avec RAR : 62 103 738 €



» Sources extérieures de financement : 53 241 847 €



» Résultats financiers

» **Les flux financiers versés par ERDF concessionnaire** (7 M€) : suite à la mise en oeuvre du protocole national de Montpellier et compte tenu de l'accord local de compensation, ERDF a versé une redevance compensée équivalente à 5.249 M€. L'accord expérimental sur le financement des raccordements par la PCT a permis de recevoir un acompte de 1.281 M€, le solde étant versé en fonction des DGD constatés sur les affaires.

» **La TVA** (6 M€) compte pour près de 11 % dans le financement des travaux électriques.

Par ailleurs, les **produits de gestion courante** retracent essentiellement la gestion de la dette récupérée des anciens SIE pour le compte des communes et le remboursement par les copropriétaires des dépenses liées du bâtiment. Le Syndicat a eu recours à l'emprunt pour le financement du projet de démonstrateur du bâtiment à hauteur de 600 K€.

À titre d'information, l'autofinancement mobilisé par Morbihan énergies pour atteindre ce niveau d'investissement a été de 8 861 890 €.

Conformément à l'article L1612-12, l'arrêté des comptes, constitué par le vote du compte administratif et l'approbation du compte de gestion transmis par le payeur départemental, a été prononcé lors de la séance du Comité du 4 Juin 2015.

Les résultats du compte administratif font apparaître un excédent de clôture de 19 273 564.82 € (décomposé en + 23 157 926.82 € en fonctionnement et - 3 884 662 € en investissement).

Compte tenu des engagements pris et non réalisés (9 690 524 € de dépenses), le résultat global cumulé de l'année 2014 s'élève à 9 583 040,82 €.

L'excédent 2014 s'explique pour partie par l'encaissement des recettes conforme aux prévisions et à la difficulté de recevoir des programmes d'électricité de la part d'ERDF permettant la réalisation de l'intégralité des programmes votés. De surcroît, s'agissant d'une année de renouvellement des instances municipales, de nombreux projets ont été stoppés ou différés dans le temps.

Ainsi, le Comité a décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement prioritairement à la couverture du besoin en financement (13 574 886 €) et à la réduction de l'emprunt prévu au budget primitif 2015 (9 000 000 €). Le solde (583 040.82 €) est conservé en report de fonctionnement pour permettre notamment de pallier le besoin d'affectation de crédits à la mise en oeuvre de nouvelles compétences.

» **Soutien aux associations humanitaires**

Débuté en 2012, Morbihan énergies a décidé de poursuivre son partenariat avec les associations caritatives locales, notamment Energy Assistance et Energies Morbihan.

En effet, les Syndicats mixtes chargés du service public de distribution d'électricité sont autorisés par le CGCT à mener des actions de solidarité internationale dans leur domaine de compétence. Morbihan énergies a donc renouvelé son soutien auprès des deux associations dans le cadre d'une convention de partenariat sur 3 ans, par le versement d'une subvention, plafonnée à hauteur de 30 % du coût par opération, dans la limite des crédits inscrits au budget et disponibles.

Cette participation contribuera à la réalisation de programmes d'électrification dans le cadre d'actions de solidarité internationale conduites dans des pays en voie de développement. Morbihan énergies a apporté son soutien financier à l'électrification de 4 nouveaux établissements scolaires : un collège sur l'île Ste Marie, le Lycée d'Anivorano à Madagascar et deux écoles vertes à Haïti.

FONCTIONNEMENT	
Recettes	28 782 630 €
Dépenses	-12 078 796 €
Sous Total Fonctionnement	16 703 834 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	63 039 652 €
Dépenses	-54 646 048 €
Restes à Réaliser (net)	-9 690 524 €
Sous Total Investissement	-1 296 920 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent global reporté 2012	-5 823 873 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	
	9 583 041 €

» Des outils, au plus proche des territoires

» Système d'information géographique

Fort de son expertise, Morbihan énergies propose de générer pour les communes ou les communautés de communes un SIG personnalisé, affichant les données qu'elles sont conduites à produire :

- » PLU ou cartes communales
- » Assainissement non collectif
- » Cimetière
- » Réseaux (eau, chaleur, gaz)
- » Équipements sportifs
- » Espaces et patrimoine naturels
- » Collecte des déchets
- » Développement économique
- » Itinéraires de randonnées

Ces données peuvent être gérées par votre Syndicat en vue de constituer pour les communes un outil d'aide à la décision ou un moyen de communication. Elles peuvent être reportées sur l'ensemble des fonds de plan existants (BD topo, BD carto, cadastre, orthophotoplan, 1/25000è...)



» Lettre d'information

À parution bimestrielle, le «Fil infos» est une lettre de deux pages qui vise à renforcer le lien privilégié qui existe entre Morbihan énergies et les collectivités du département. Au plus proche des territoires, cette publication met la lumière sur des informations d'actualité tout en proposant des données techniques sous la forme d'une fiche pratique. Les numéros de 2014 ont édité les fiches pratiques suivantes :

- » Les pompes à chaleur
- » Le SIG : système d'information géographique
- » Achat groupé d'énergies
- » Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique
- » Le service public d'électricité
- » L'élagage à proximité des lignes électriques

À travers cette publication, la volonté du Syndicat est bien de proposer un outil d'information continue sur ses domaines de compétences. Le fil infos est téléchargeable depuis l'Extranet du Syndicat.

FICHE PRATIQUE > ÉNERGIES

fil
infos



Achat groupé d'énergies

La disparition progressive de certains tarifs réglementés de vente (TRV) de l'électricité, est programmée à partir du 01 décembre 2014.

» Morbihan-energies.fr

En 2014, le site Internet de Morbihan énergies a été entièrement refondu.

Une réorganisation du contenu, une simplification des rubriques, un moteur de recherche en texte intégral sont quelques unes des nouvelles fonctionnalités qui ont été mises à disposition du public. À partir de celui-ci, les visiteurs peuvent accéder à une présentation détaillée du Syndicat, de ses métiers et découvrir ses derniers événements et actualités.

Rattaché au site Internet, un mini-site a été développé, entièrement dédié au plan d'installation des bornes de recharge dans le Morbihan : morbihan-energies.fr/VE. Le site a été développé afin de répondre aux besoins d'information du grand public sur le maillage départemental. Optimisé pour un affichage sur les smartphones et tablettes, le site propose des données toujours actualisées sur l'emplacement des bornes, le type de prises ainsi que des guides pratiques pour la recharge.



» [Extranet](#)

Depuis le site Internet, après authentification, les adhérents et partenaires du Syndicat peuvent se connecter à leur espace réservé. Ce dernier est le support d'information privilégié à destination des élus. À partir de celui-ci, les communes peuvent accéder :

- » Au suivi des opérations en cours sur leur territoire.
- » Au Système d'Information Géographique (SIG).
- » Au catalogue d'éclairage public. L'outil permet de rechercher par critères (fonction, prix, marque) les différents types de lanternes et d'accéder à une fiche technique complète.
- » Aux différentes publications éditées par le Syndicat (fil infos, rapports d'activité, guide du délégué, annuaire des élus et du personnel).



L'électricité



4666 GWh
d'électricité
consommée

24 132 km
de réseaux
d'électricité

36,7 %
du réseau en
souterrain

14 227
postes de
transformation

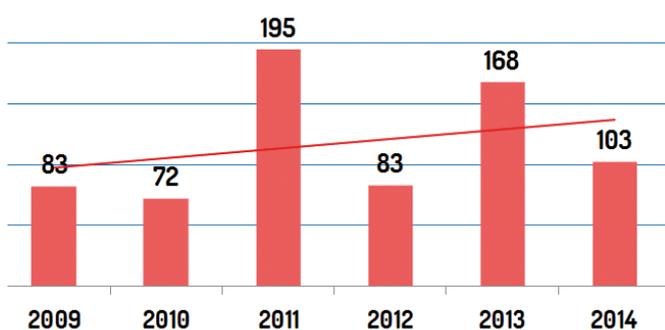
102 MIN
durée moyenne
annuelle de coupure
par usager

» Notre mission : garantir la qualité de l'électricité pour les Morbihannais

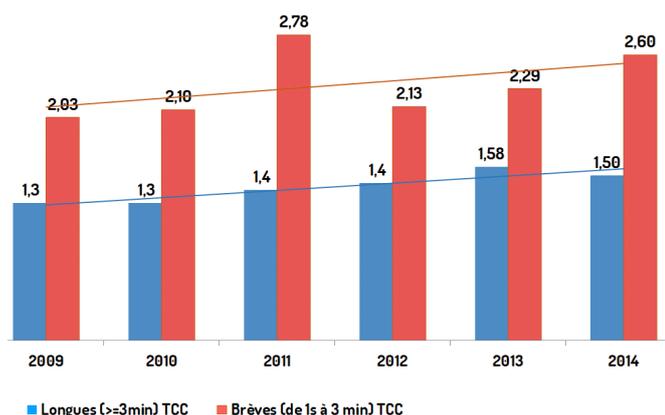
Deux critères permettent réglementairement d'apprécier la qualité de l'énergie distribuée : la continuité de fourniture et la tenue de la tension. Dans le Morbihan, pour l'année 2014 comme en 2012 et 2013, le décret qualité n° 2007-1826 est respecté pour ces deux critères (le critère «continuité de fourniture» n'était pas respecté en 2011).

» Continuité de fourniture

► Critère B en minutes (toutes causes confondues)

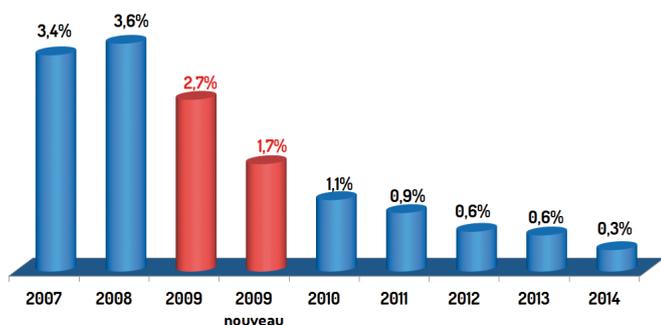


► Fréquence des coupures (toutes causes confondues)



» Tenue de la tension

► Clients mal alimentés (CMA)



La continuité de fourniture perçue par l'utilisateur est évaluée en fonction du nombre et de la durée des coupures qu'il subit par an. Pour un usager alimenté en basse tension, la continuité de fourniture est suivie par le critère B qui correspond au ratio du temps de coupure moyen d'électricité par usager.

En 2014, le temps de coupure, toutes causes et origines confondues (travaux et incidents) s'élève à 103 min.

Sur la période 2009 à 2014, le critère B affiche une dégradation croissante et ce malgré les investissements réalisés sur les réseaux.

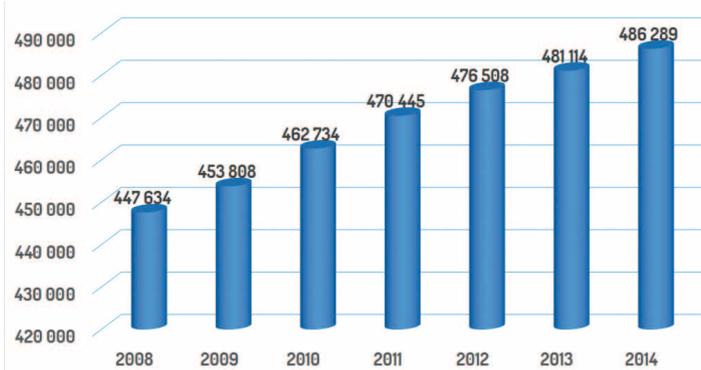
Parallèlement, si on observe l'indicateur relatif à la fréquence des coupures toutes causes confondues (TCC), on constate sur la période 2009-2014, une dégradation de la qualité de l'énergie tant par les coupures longues que par les coupures brèves.

Un usager est considéré comme mal alimenté lorsque la tension mesurée est en dehors de la plage «+ 10 % - 10 %» par rapport aux tensions nominales de 230 et 400 volts. La chute de tension provient notamment d'une section de réseau basse tension (BT) trop faible au vu des besoins.

Très nettement liée au changement de méthode de calcul intervenu en 2009, cette baisse significative masque toutefois des disparités entre l'urbain et le rural : en effet, sur un total de 1624 usagers, 88 % sont situés en zone rurale. Le calcul du nombre de Clients Mal Alimentés reste un calcul théorique pour lequel Morbihan énergies émet des réserves quant à l'adéquation entre le modèle de calculs et la réalité du terrain.

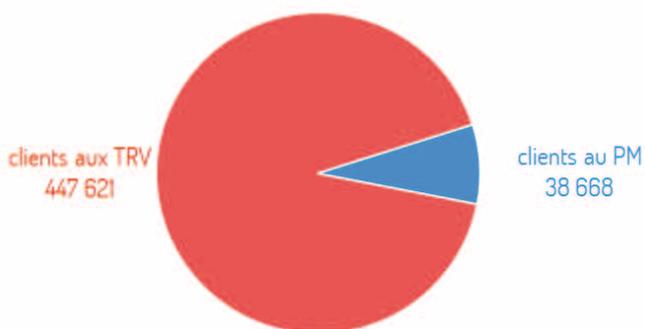
» Une concession, en constante évolution

» Nombre de clients



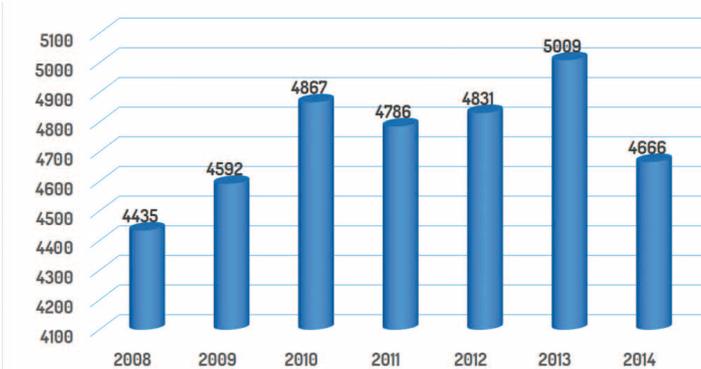
La dynamique démographique du département se traduit par une augmentation de 1 % du nombre de clients avec un léger fléchissement par rapport à 2011 et 2012. En 2014, leur nombre est désormais de 486 289 (+ 5175 par rapport à 2013).

» Ouverture à la concurrence



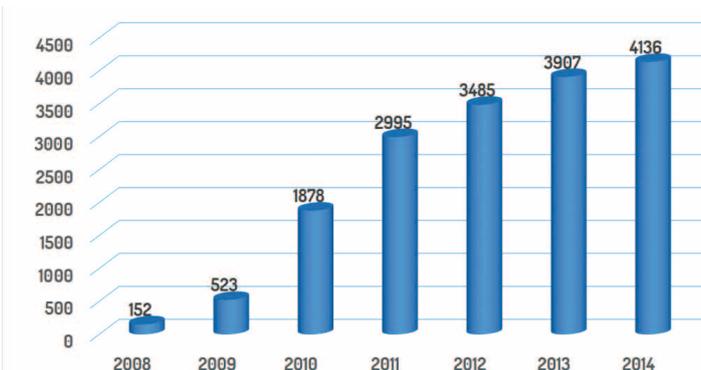
Depuis le 1^{er} juillet 2007, les marchés de l'électricité sont totalement libéralisés. En 2014, le nombre de clients ayant opté pour les tarifs d'électricité au prix du marché (**PM**) s'élève à 38 668 avec une augmentation de 15,4 % par rapport à 2013. Pour autant, le marché morbihannais reste dominé à 92 % par les tarifs réglementés de vente (**TRV**) contre 93 % en 2013.

» Évolution de la consommation



L'année 2014 marque une baisse sensible de la consommation (-9,6 % pour les usagers BT et -0,8 % pour les usagers HT). Une météo particulièrement clémente en termes de température hivernale explique cette diminution qui se retrouve au niveau national.

» Nombre de producteurs

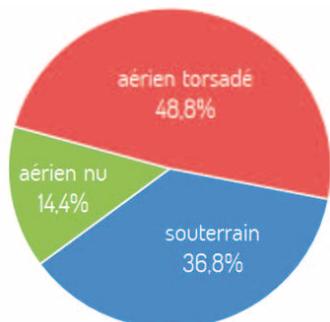


Le nombre d'installations de production d'électricité décentralisée continue sa progression et s'élève à 4136 unités.

98 % de ces producteurs sont des producteurs photovoltaïques. Pour autant, en termes de puissance, le photovoltaïque reste modeste. Il représente en effet 9 % de la puissance installée alors que l'éolien, qui compte 36 producteurs, en représente 81 %, soit 298 MW sur 368 MW.

Les ouvrages concédés comprennent l'ensemble des installations affectées à la distribution d'électricité, à savoir l'ensemble du réseau moyenne et basse tension ainsi que les postes de transformation. Le patrimoine se compose ainsi de 24 132 km de réseau (répartis en 13 144 km de lignes basse tension - BT - et 10 988 km de lignes moyenne tension - HTA -) et 14 227 postes.

» **Réseau Basse Tension (BT)**

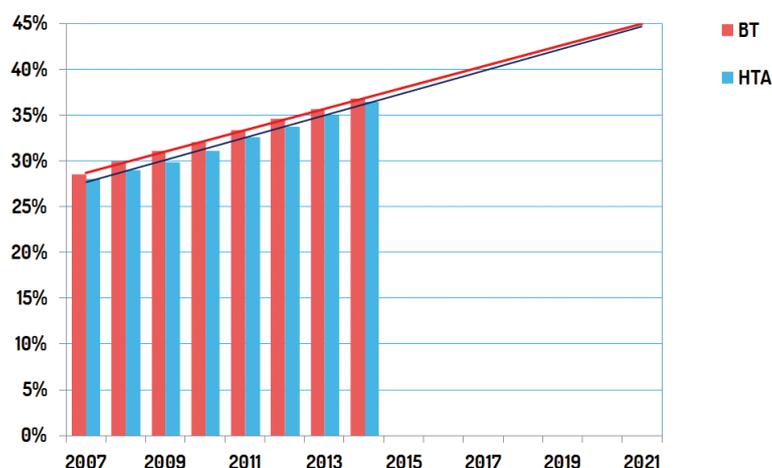


» **Réseau Moyenne Tension (HTA)**



L'âge moyen des réseaux HTA augmente régulièrement. Une altération de la qualité électricité est prévisible.

» **Taux d'enfouissement des réseaux**



Le taux d'enfouissement des réseaux progresse lentement. L'effort (HTA-BT) doit être amplifié afin de renforcer la fiabilisation de notre réseau de distribution. C'est l'ambition des programmes de fiabilisation lancés respectivement en 2010 et 2014.

BT

Longueur	13 144 km
Réseau en fil nu	1889 km
Réseau de faibles sections *	482 km
Réseau souterrain	36,8 %
Réseau âgé de plus de 40 ans	30,6 %
Âge moyen en années	32,3

HTA

Longueur	10 988 km
Réseau de faibles sections *	17 km
Réseau souterrain	36,5 %
Réseau âgé de plus de 40 ans	9,1 %
Âge moyen en années	25,2

* Sections ≤ 14 mm² pour le cuivre et 22 mm² pour les autres métaux.

» **Les postes de transformation**

14 227 postes de transformation + 146 postes par rapport à 2013

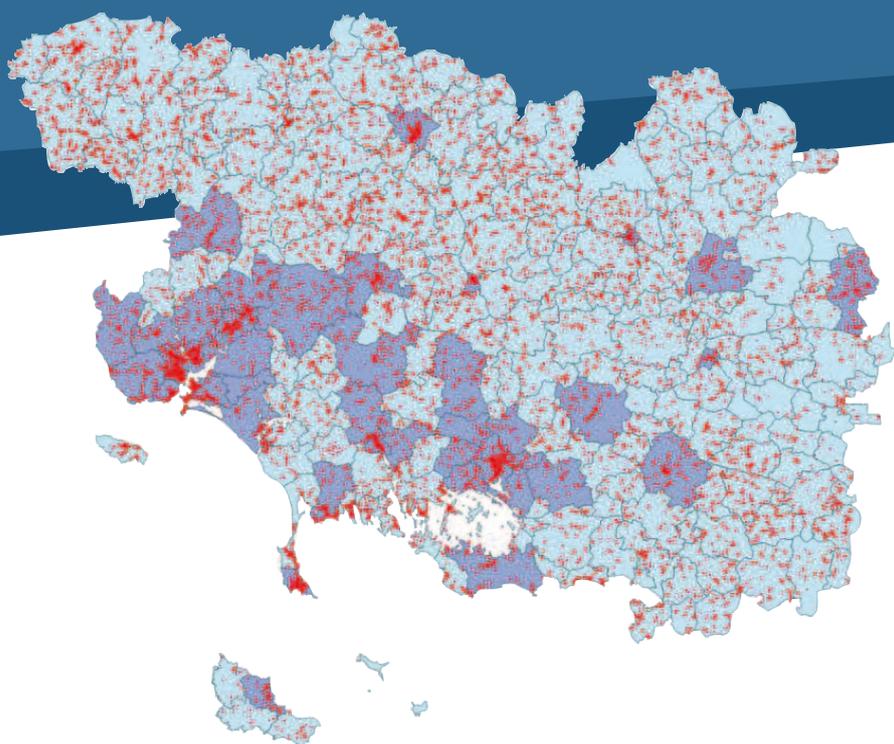
> Dont postes cabines hautes	410
> Dont postes sur poteau	7098

» Les travaux en électricité : entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et conseils

Les événements climatiques de fin 2013, début 2014 ont montré, si besoin en était, la nécessité de maintenir un niveau d'investissement élevé sur les réseaux électriques de distribution publique pour assurer une continuité et une qualité de fourniture optimales aux particuliers et aux entreprises morbihannaises. L'exploitant ERDF a d'ailleurs été le premier à affirmer aux services de l'État que les conséquences de ces tempêtes auraient été beaucoup plus importantes en termes d'usagers coupés si les actions réalisées sur les réseaux n'étaient pas à ce niveau.

Avec cet objectif permanent d'assurer à l'ensemble des Morbihannais un réseau de distribution électrique de qualité, le Comité syndical s'est prononcé en 2014, sur proposition du Bureau, sur l'affichage d'un programme ambitieux, sur la durée du mandat, de résorption des réseaux basse tension nus en communes rurales (en urbain : ERDF est le maître d'ouvrage des renforcements et de la fiabilisation des réseaux conformément au contrat de concession) à savoir : « *En communes rurales, sur les départements de plus d'un abonné, aucun Morbihannais ne doit être alimenté par un réseau basse tension de plus de 500 m constitué à plus de 50 % de réseau nu* ».

Ainsi, d'ici 2020, 750 km de réseaux nus (50 % de la longueur en patrimoine) devront faire l'objet de travaux de réaménagement, avec une enveloppe à consacrer de plus de 62 M€.



Légende

- Communes rurales
- Communes urbaines
- BT - Aérien nu

	Basse tension	Dont fil nu	%
Rural	8497 km	1469 km	17 %
Urbain	4563 km	608 km	13 %
Global	13 060 km	2077 km	16 %

En 2014, ce sont ainsi déjà près de 1600 opérations qui ont été engagées par Morbihan énergies et réalisées par les 15 entreprises titulaires des marchés travaux, pour un montant global de plus de 30 M€ HT, réparti de la manière suivante :

	Nombre d'opérations	Montant engagé
Renforcement	118	5 M€ HT
Fiabilisation - sécurisation	377	13,3 M€ HT
Raccordement-extension	942	7 M€ HT
Enfouissement	118	5,1 M€ HT

Ce rythme d'investissement soutenu n'est bien évidemment possible que grâce aux financements perçus du FACE. Le fonds d'amortissement des charges d'électrification, destiné exclusivement au financement des travaux en communes dites rurales au sens de l'électrification, nous a permis ainsi d'investir en 2014 près de 12 M€ sur les réseaux, avec une aide à hauteur de 80 %.

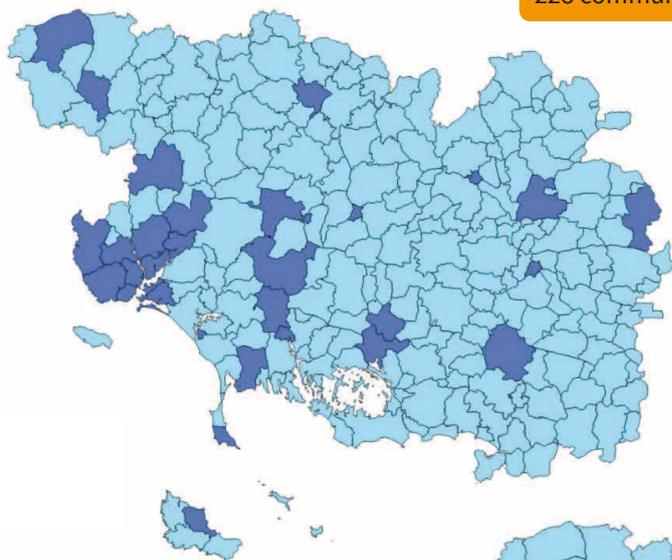
Concernant la classification des communes (urbain-rural) et donc leur éligibilité à certains financements, en 2014, un arrêté du Préfet a modifié la liste des communes pouvant bénéficier des travaux aidés par le FACE, conformément au décret 2013-46 du 14 janvier 2013.

En dehors des communes de plus de 5000 habitants pour lesquelles le régime urbain était dorénavant imposé, peu de changements sont intervenus dans le classement, préservant au moins à ce titre, les dotations allouées par le FACE pour notre département.



Ancienne classification

33 communes urbaines
228 communes rurales

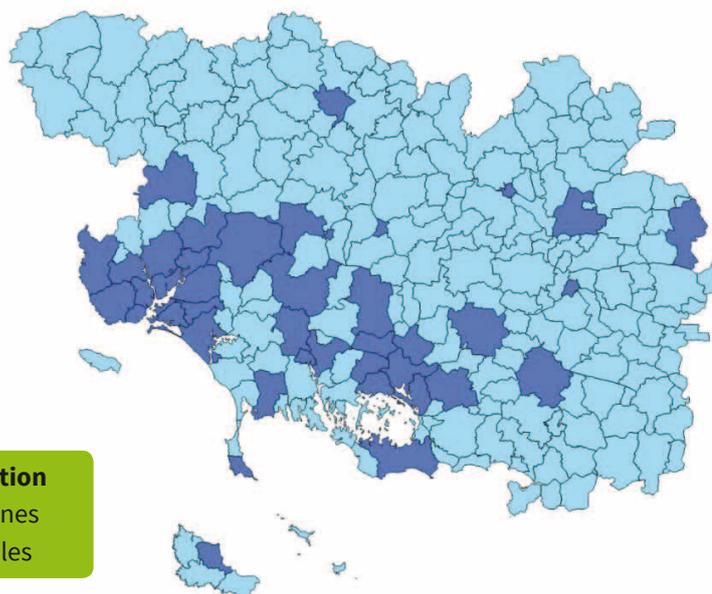


Légende

- Communes rurales
- Communes urbaines

Nouvelle classification

44 communes urbaines
217 communes rurales



L'année 2014 a également été marquée par la signature d'une convention en mars visant à la clarification des maîtrises d'ouvrage, prévues au contrat de concession, entre Morbihan énergies et ERDF.

» **Nouvelles répartitions de maîtrise d'ouvrage**

		URBAIN	RURAL
Renforcement/sécurisation		ERDF	Morbihan énergies
Branchement seul		ERDF	ERDF
Raccordement (avec extension)			
Privé	Permis d'aménager	ERDF	ERDF
	Autre demande	ERDF	Morbihan énergies
Public	Permis d'aménager	Morbihan énergies	Morbihan énergies
	Autre demande	Morbihan énergies	Morbihan énergies
Effacement des réseaux HTA/BT		Morbihan énergies	Morbihan énergies
Renforcement et raccordements en HTA		ERDF	ERDF

Les principes retenus sont allés au-delà du simple critère urbain-rural édicté par les financements FACE en y adjoignant la notion de Public/Privé.

Dorénavant, les projets d'aménagement d'initiative publique relèvent principalement d'une intervention de Morbihan énergies, ERDF se voyant confier la totalité des opérations de raccordements dans le cadre des permis d'aménager des promoteurs privés.

Toujours dans le cadre de ces partenariats techniques renforcés, des optimisations d'investissements sont dorénavant systématiquement recherchées dans les domaines d'interventions réciproques précisés au cahier des charges de concession et dans la convention de répartition de maîtrise d'ouvrage signée en 2014 et évoquée précédemment.

C'est sûrement à ce prix que nous pourrons avec le concessionnaire ERDF travailler dans un objectif qui ne peut être que commun, à savoir offrir à tous les Morbihannais un réseau électrique de qualité, répondant à leurs attentes, qu'ils soient simples particuliers ou entrepreneurs et ceci sur l'ensemble du territoire.



» CU/AU

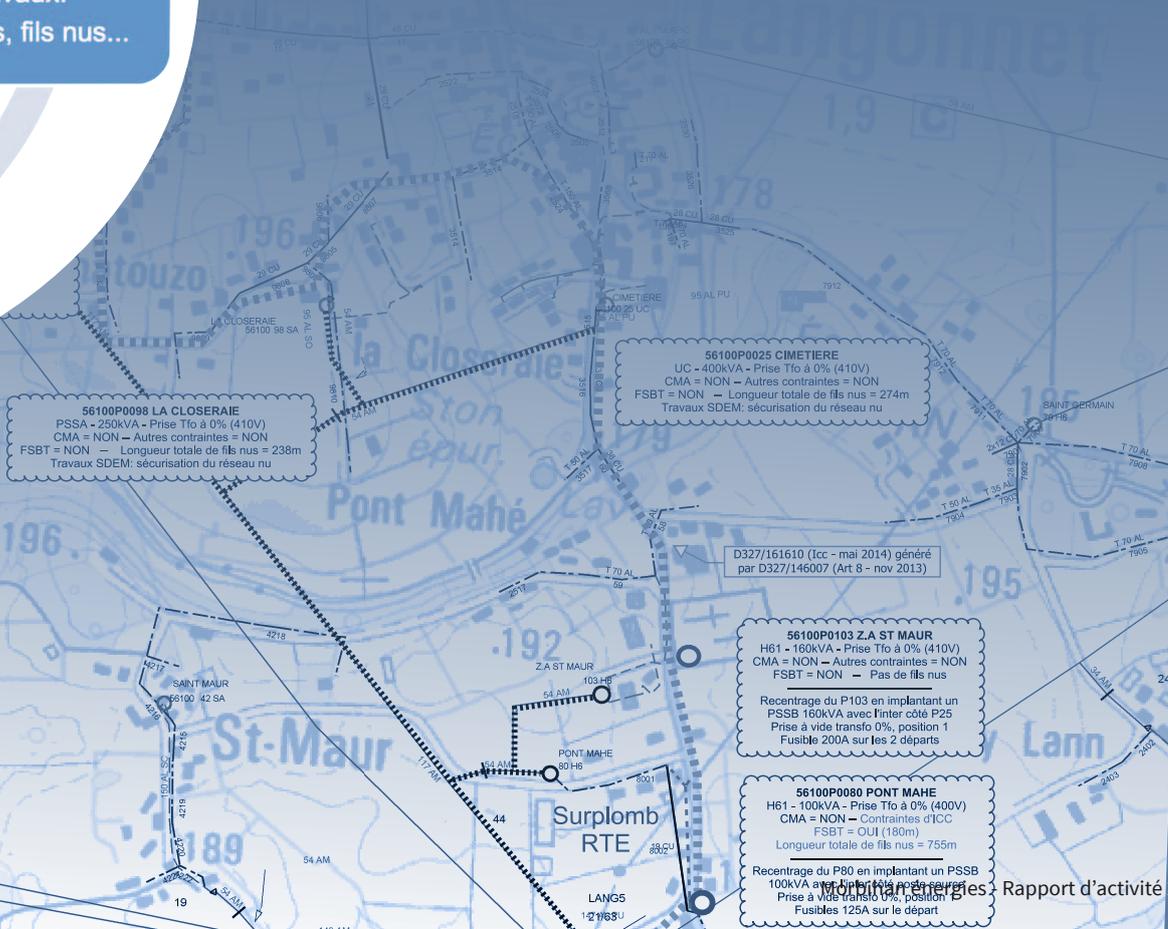
Il est également important de rappeler que les relations entre Morbihan énergies et ERDF ne se limitent pas à cette répartition de la maîtrise d'ouvrage. Dans le cadre des missions de contrôle du concessionnaire que Morbihan Énergies doit exercer sur la totalité du territoire des 261 communes, la loi confère au Syndicat la possibilité d'assister les collectivités dans l'analyse des propositions techniques et financières élaborées par ERDF, que ce soit dans le cadre de la délivrance des autorisations urbanisme, ou de travaux d'aménagements publics.

Ce service mutualisé proposé depuis plusieurs années par Morbihan énergies se fait dans le cadre de relations techniques renforcées entre les équipes techniques du Syndicat et celles d'ERDF. Les sollicitations des collectivités aboutissent ainsi le plus souvent à des solutions consensuelles et partagées entre le concédant et son concessionnaire ERDF.

Assessment ERDF
eau HTA.
programmes avec
Energies.

Analyse conjointe des
réseaux impactés par
les travaux.
Contraintes, fils nus...

Morbihan Energies
Assessment.



» Contrôle technique des ouvrages

Afin de renforcer la sécurité des ouvrages électriques, le décret 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 et l'arrêté du 14 janvier 2013 ont rendu obligatoire le contrôle technique des ouvrages électriques de distribution publique d'électricité par un organisme technique certifié à compter du 01/01/2013 avec des dispositions transitoires pour 2013 et 2014.

Les vérifications portent notamment sur la conformité des ouvrages à l'arrêté technique du 17 mai 2001 et distinguent :

- > Le contrôle initial pour les ouvrages neufs (au moins 5 % des réseaux aériens) à charge de chaque maître d'ouvrage, ERDF ou Morbihan énergies
- > Le contrôle périodique au moins tous les 20 ans à charge du concessionnaire ERDF

Pour Morbihan énergies, les premiers contrôles ont été effectués pour l'essentiel en interne au cours de l'année 2014.

Le bilan des années 2013 et 2014 fera l'objet d'un rapport qui sera présenté en 2015. Il ressort dès à présent qu'un rappel des réglementations est nécessaire à destination des différents intervenants, de même qu'une clarification de certaines procédures de mise en exploitation d'ouvrages électriques.

Les missions



45 GWh cumac

valorisés par les certificats d'économie d'énergie

89

membres du groupement d'achat gaz

21 000

points lumineux en maintenance

600

recharges sur nos 7 bornes de véhicules électriques

56 kWh

d'électricité stockée par Kergrid

» Énergies : anticiper les changements à venir et être force de conseil

Le contexte énergétique global évolue fortement : augmentation des consommations, raréfaction des ressources et changements climatiques. Morbihan énergies se veut conseil et soutien technique des élus morbihannais sur ces questions. Le Syndicat travaille sur les prochains modèles de production et gestion locale de l'énergie, soutient les nouveaux modes de transport, accompagne les collectivités dans la fourniture et la maîtrise de l'énergie.

L'année 2014 a vu la présentation au Parlement d'un projet de loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte. Celui-ci doit poser des objectifs ambitieux dans les domaines de réduction de la consommation d'énergie fossile et nucléaire, de l'efficacité énergétique, de recours aux énergies renouvelables et de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

On prévoit dès lors que le rôle des collectivités territoriales en matière de stratégie climat/énergie soit renforcé. Avec ce projet, chaque EPCI de plus de 20 000 habitants se devra d'élaborer un plan climat air énergie territorial (PCAET) et préciser ses actions de sobriété énergétique. De son côté, Morbihan énergies a réalisé son propre PCAET. Basé sur les activités conduites sur l'année 2014, il a permis d'établir un programme d'actions portant sur la période 2015-2020 qui sera mis en œuvre pour réduire l'impact environnemental de nos activités. Fort de cette expérience, le Syndicat devrait pouvoir proposer aux EPCI de les accompagner dans l'élaboration de leur plan climat.

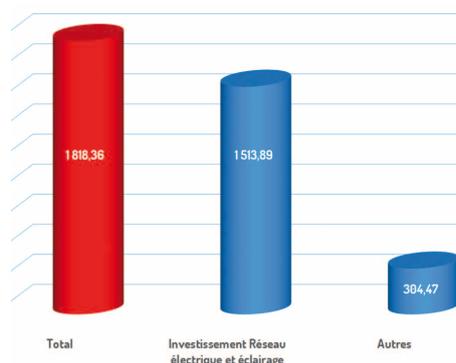
L'année 2014 a également été ponctuée par la poursuite de valorisation financière des travaux de rénovation énergétique des collectivités au travers du processus des certificats d'économies d'énergie (CEE) et du maintien de l'outil de suivi des consommations. Pour rappel, le dispositif des CEE mis en place par la loi d'orientation sur l'énergie du 13 juillet 2005 est une mesure permettant d'encourager les économies d'énergies. Principalement destiné aux fournisseurs d'énergies, ce dispositif est également ouvert aux collectivités locales pour leur permettre de valoriser leurs actions en faveur de la réduction des consommations.

Morbihan énergies, conformément à ses statuts et en partenariat avec le réseau « Conseil en Énergie Partagé » (CEP) du Morbihan, a proposé aux collectivités de les accompagner dans la constitution des dossiers et de transformer leurs investissements dans la rénovation énergétique en CEE. L'objectif de cette démarche est de pouvoir faire bénéficier les maîtres d'ouvrage d'une valorisation financière des travaux d'économie d'énergie, valorisation qui était jusqu'alors perdue ou versée à un tiers. Les opérations valorisables concernent aussi bien les installations d'éclairage public que leurs bâtiments.

Un quatrième dossier a été constitué avec la collaboration des conseillers énergies partagé, valorisant les travaux d'économie d'énergie achevés entre septembre 2013 et juillet 2014. En cours d'instruction au Pôle National, il représente **44 706 401 kWh cumac**.

Pour la troisième période, qui débutera au 1^{er} janvier 2015, les règles mises en place par l'État vont légèrement évoluer. Au-delà de l'évolution de certaines fiches (possibilité de valoriser les lanternes LED en rénovation), le Pôle National aura deux mois pour instruire les dossiers qui seront à défaut validés. Cela permettra de faire bénéficier d'un retour financier beaucoup plus rapidement.

» Production de GES du Syndicat



» Suivi des consommations

Pour la 6^e année consécutive, le Syndicat a permis aux communes et communautés de communes de bénéficier d'un accès numérique à leur consommation d'électricité aux tarifs réglementés via le service di@lege.

En 2014, plus de 1500 connexions ont été recensées. Ce service souscrit à EDF à l'échelle départementale sera accessible jusqu'en juin 2015 (ouverture du marché en décembre 2015).

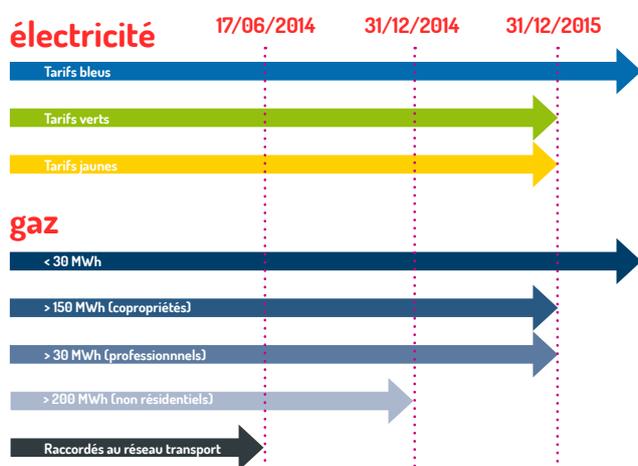
Comme pour le marché gaz, un outil de suivi numérique sera attendu du fournisseur retenu pour le marché électricité.

» Groupement d'achat d'énergies : être concurrentiels, ensemble

La disparition progressive de certains tarifs réglementés de vente (TRV), gaz et électricité, a été fixée à partir du 31 décembre 2014. La fin de ces tarifs impose aux personnes publiques de mettre en concurrence leur fournisseur, dans le respect des règles de la commande publique. Pour répondre à leur demande, Morbihan énergies organise un groupement de commandes d'achat d'énergies ouvert aux collectivités, acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général.

Avec la fin des tarifs réglementés, les acheteurs soumis aux règles de la commande publique (collectivités, écoles, collèges, lycées, hôpitaux, maisons de retraites, ...) doivent mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie. Pour les acheteurs publics, la mise en concurrence devient donc obligatoire pour tous les sites correspondant aux seuils ci-dessous.

Pour faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général, Morbihan énergies a constitué en mai 2014 un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité et autres énergies sur son territoire. Le Syndicat souhaite ainsi tirer parti



de la mutualisation des besoins sur son territoire pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

En tant que coordonnateur du groupement, Morbihan énergies a en charge la centralisation des besoins, et le lancement des procédures d'appel d'offres et de notification des marchés. Ensuite, chaque adhérent au groupement achète directement son gaz/son électricité auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés. La remise en concurrence s'effectue périodiquement.

» Marchés gaz

89 structures ont adhéré au groupement pour la fourniture en gaz de 507 sites.

Afin d'obtenir les meilleurs tarifs, le marché a été décomposé en deux lots : lot 1 (sites dont la consommation est supérieure à 300 MWh) et lot 2 (sites dont la consommation est inférieure à 300 MWh). Le résultat de cet appel d'offre a permis de faire diminuer la facture vis-à-vis des tarifs réglementés de manière significative : diminution moyenne de 17 % (lot 1) et de 21 % (lot 2). À l'issue de la procédure de consultation, Direct Énergie (lot 1) et ENI (lot 2) sont les deux fournisseurs retenus. Les marchés passés courent jusqu'au 31 octobre 2016.

» Marchés électricité

Dans la continuité des procédures lancées sur le gaz, les services de Morbihan énergies ont contacté dès décembre 2014 les acheteurs publics morbihannais pour recenser leurs besoins. L'objectif visé était d'anticiper au mieux les échéances légales de manière à leur faire bénéficier des meilleures offres tarifaires.

Pourquoi adhérer au groupement de commandes ?

- » Pour bénéficier des meilleurs prix du marché
- » Pour profiter de notre expertise de proximité
- » Pour maîtriser les dépenses de votre collectivité

» Kergrid : faire exister aujourd'hui le smart grid de demain

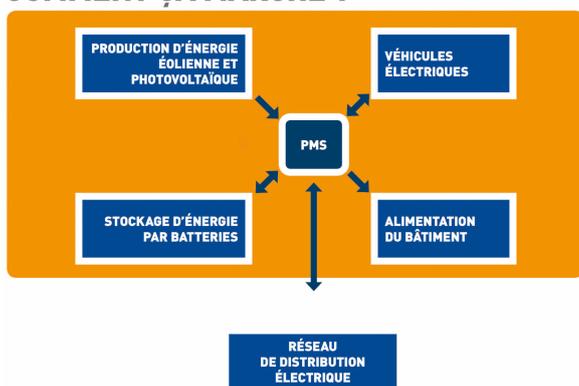
Morbihan énergies a décidé de mener un projet pilote : concevoir un bâtiment capable à la fois de s'effacer, notamment en période de forte demande, mais aussi de réinjecter l'énergie renouvelable qu'il produit ou tire du réseau et stocke dans son système de batteries. Son nom : Kergrid.

En tant que Syndicat d'énergie, les élus de Morbihan énergies ont voulu donner l'exemple à l'heure de la transition énergétique. Mutualisé avec Eau du Morbihan et l'association des Présidents et EPCI du Morbihan, le siège social du Syndicat est unique en son genre. Il abrite le premier démonstrateur prototype d'un système de stockage et de gestion de l'énergie "Building Smart Grid" en France. Conçu en partenariat avec Schneider Electric, Kergrid dessine les contours d'un nouveau type de bâtiment tertiaire et montre la pertinence du stockage de l'énergie pour la revente.

» Une étape supplémentaire vers les smartgrids

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ INTELLIGENT

COMMENT ÇA MARCHE ?



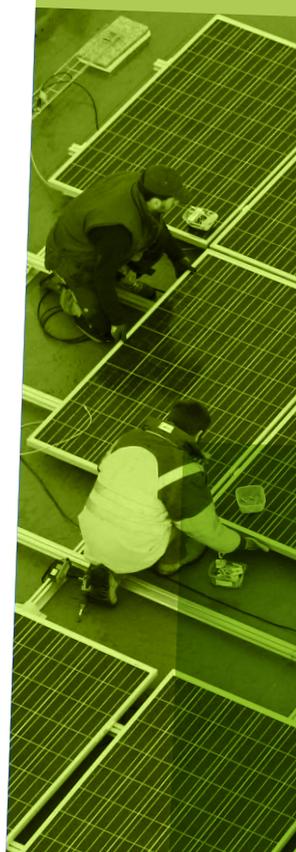
Pilote à plusieurs titres, Kergrid réunit les dernières innovations Schneider Electric parmi lesquelles, au cœur du dispositif, la solution Power Management System (PMS) qui gère les flux d'énergie entre le réseau de distribution, la production locale - la production d'électricité est assurée par 850 m² de panneaux photovoltaïques de 126 kWc en toiture et par 2 mini éoliennes de 2,5 kWc chacune -, le stockage sur batteries, la recharge des véhicules électriques et bien entendu les charges du bâtiment. C'est également ce dispositif qui déclenche les mécanismes d'autoconsommation, de stockage ou de revente de l'électricité.

Le bâtiment embarque également le système combiné de stockage de l'énergie électrique (EESS) d'une capacité de stockage de 56 kWh d'électricité, ainsi qu'un outil de gestion technique du bâtiment pour la supervision et le contrôle de l'éclairage, du chauffage, de la climatisation et de la ventilation, et un tableau général basse tension (TGBT) qui permet des délestages de charges.

» Valider une solution rentable et reproductible

Ce premier smart grid réalisé à l'échelle d'un bâtiment tertiaire est conçu pour fonctionner en harmonie avec le réseau : ni isolé ni dépendant mais parfaitement complémentaire. Avec pour objectif d'en faire un modèle rentable et reproductible.

Dans l'esprit du "Pacte électrique breton" (fondé sur trois piliers : la maîtrise de la demande en électricité, le déploiement massif des énergies renouvelables et la sécurisation de l'approvisionnement), Kergrid contribue à l'autonomie énergétique en Bretagne. Le bâtiment a d'ailleurs remporté le Trophée national Smart Awards 2013 catégorie Smart Home/Building.



» Éclairage public : gérer la lumière de 255 collectivités

Éclairer est une nécessité qui répond à une demande de sécurité et d'amélioration du cadre de vie, tout en répondant à des contraintes économiques et environnementales fortes. Les enjeux des collectivités pour l'optimisation des installations vers un «éclairage juste» sont nombreux. Morbihan énergies accompagne les élus morbihannais dans leurs projets et leur gestion de l'éclairage public .

255 communes du Morbihan ont délégué leur compétence investissement éclairage public à Morbihan énergies. Les travaux (extension, effacement de réseau, rénovation du parc, mise en valeur du patrimoine), réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Morbihan énergies et sous ses conseils techniques et réglementaires, restent toujours à l'initiative des collectivités. Les travaux réalisés sont financés au coût réel, par la collectivité, déduction faite de la participation financière du Syndicat (selon règlement financier en vigueur). Sur 2014, ce sont près de 7 M€ qui ont été engagés avec les communes. 60 % des opérations concernent la rénovation du parc avec en particulier le remplacement de luminaires vétustes et consommateurs en énergie. Le Morbihan est encore équipé de 15 % de luminaires de type ballons fluorescents (évaluation du parc en Morbihan : 16 500). Si ce pourcentage est dans la moyenne nationale, Morbihan énergies alerte les communes sur l'interdiction à la vente de ce type de sources à compter d'avril 2015 conformément à la directive européenne 2005/32/CE et sur la nécessité de rénover ces lanternes vétustes et énergivores par du matériel performant.

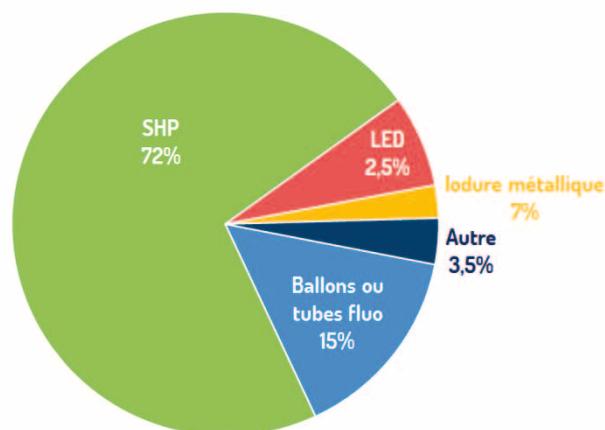
» Diagnostic

Depuis 2009, le Syndicat propose à ses communes adhérentes de faire réaliser un diagnostic de leur patrimoine d'éclairage public. Cet inventaire technique, sécuritaire et énergétique ainsi que les analyses et les préconisations chiffrées sont des outils à disposition des communes. Ils permettent de définir les actions pour sécuriser les installations, réduire le coût global, les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES), tout en améliorant le service rendu par l'installation d'éclairage public. Morbihan énergies subventionne la réalisation des diagnostics avec le soutien financier de l'ADEME et de la région Bretagne. À fin 2014, ce sont ainsi 190 communes sur les 261 que compte le Morbihan qui ont bénéficié de cet état des lieux.

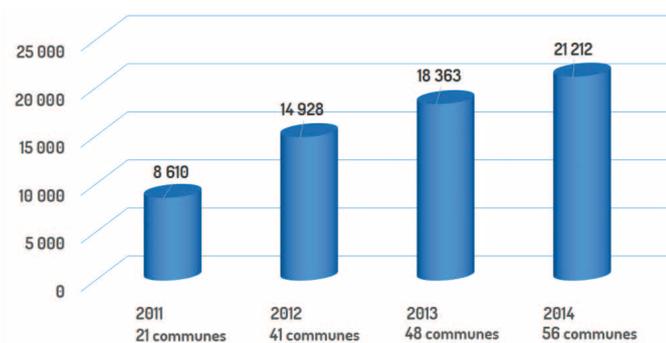
» Maintenance

Propriétés communales, les installations d'éclairage public doivent être régulièrement entretenues, essentiellement pour des raisons de sécurité et d'efficacité. Une maintenance préventive sérieuse des installations permet de limiter la diminution de leurs performances, de prolonger leur durée de vie et de garantir un niveau de sécurité maximum. La modification statutaire confère à Morbihan énergies une compétence optionnelle, sans transfert de patrimoine, de la maintenance des installations d'éclairage public.

En 2014, 56 collectivités ont confié à Morbihan énergies la maintenance de leur parc éclairage public, ce qui représente plus de 21 000 points lumineux.



» **Luminaires : sources recensées sur le Morbihan**



» **Évolution du nombre de points lumineux en maintenance**

Afin de répondre à l'augmentation constante du nombre de communes souhaitant déléguer leur compétence maintenance, de nouvelles consultations d'entreprises ont été engagées en 2014. Les volumes conséquents de points lumineux déjà confiés en gestion par Morbihan énergies et à venir, ont ainsi permis d'obtenir des prix compétitifs tout en garantissant le niveau de prestation élevé.

Les prestations sont ainsi assurées sur le terrain par les équipes des entreprises Bouygues Energies Services, INEO, SPIE, CITEOS, ALLEZ et RESO. Sur les 21 000 points lumineux dont la gestion maintenance est assurée par Morbihan énergies, 3500 sont de type ballon fluorescent. Compte tenu du fait que la suppression totale de ce type de sources ne pourra se faire en un an, des dispositions ont été prises avec les prestataires titulaires des marchés de maintenance. L'objectif est de s'assurer que dans une première période transitoire, on puisse maintenir (après l'échéance d'avril 2015) une continuité de service suite à une panne.

Suite à la sollicitation de la mairie de Quiberon, Morbihan énergies a également attribué en mars 2014 à l'entreprise SPIE un marché de performance énergétique du parc éclairage public. Ce marché global porte sur les prestations de rénovation, d'exploitation et de maintenance du parc éclairage de la ville. Ce nouveau type de contrat peut répondre également aux besoins d'autres collectivités membres qui peuvent ainsi solliciter Morbihan énergies.

En 2014, le service éclairage public a été confronté à une recrudescence de vols de câble sur des installations en service. Sur cette seule année, le préjudice connu a pu être évalué à plus de 160 000 €. Pour y pallier, des systèmes antivols ont été généralisés dans les installations neuves ou rénovées et peuvent être mis en œuvre à la demande sur le matériel déjà en service.

Prestation forfaitaire annuelle - Grille des prix *		
(maintenance globale préventive et curative y compris fourniture)		
> Prestations forfaitaires annuelles		
101	Lanternes sans vasque ou sources Ballon Fluorescent	21,60 €
102	Lanternes ou projecteurs hors article 101 et 104	19,20 €
103	Encastrés dans mur ou sol	17,64 €
104	Lanternes et projecteurs à leds	16,80 €
105	Armoire	30,06 €
> Prestations ponctuelles		
201	Coût horaire avec élévateur	132 €
202	Coût horaire avec véhicule léger	60 €

* Prix du 01/07/2015 au 30/06/2016



Bénéficiaire des dernières innovations technologiques

Les technologies de l'éclairage public évoluent. Avec les techniques récentes, on peut diviser par 2 la puissance installée et même de 2,5 à 3 en passant aux leds. Avec des systèmes de détection de présence, la consommation d'énergie peut être divisée par 4. De nouveaux systèmes de gestion permettent de piloter l'éclairage de la commune depuis un ordinateur ou de déployer des services numériques à moindre coût (wifi, vidéo protection, sonorisation et illuminations...). Morbihan énergies est au service des communes pour étudier les opportunités de mise en place de solutions innovantes.

» IRVE : créer un maillage à l'échelle du département

L'État français a fait du développement du véhicule électrique un axe important de la politique de réduction des gaz à effet de serre. À l'horizon 2020, ce sont ainsi 90 000 véhicules électriques qui devraient être mis en circulation. Toutefois, le développement du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers. Au-delà des bornes de recharge lente (charge de 8h en moyenne à domicile ou sur le lieu de travail), le nombre de bornes rapides ou accélérées (charge de 30 ou 90 minutes) dans les territoires sera assurément déterminant pour atteindre cet objectif.

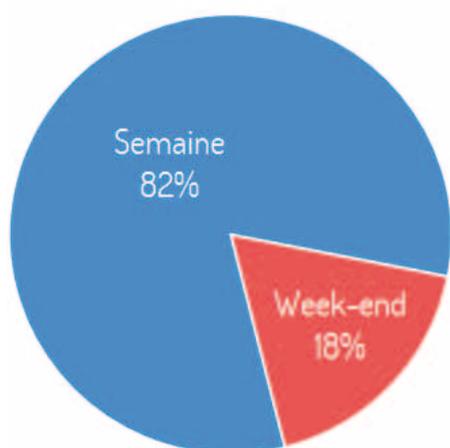
Alors que le projet de loi sur la transition énergétique était débattu au Parlement, Morbihan énergies s'est engagé dans le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Au 1^{er} semestre 2014, le Syndicat a déployé 7 premières bornes de recharge rapide multi-standard sur le département.

L'implantation de ces bornes est née d'un partenariat entre Morbihan énergies, la région Bretagne, l'État et le constructeur Nissan. Ces équipements, implantés principalement sur les axes de liaison RN 24 et RN 165, répondaient à un besoin stratégique commun de créer un véritable corridor énergétique pour les utilisateurs de véhicules électriques. Pour mener à bien ce projet, Morbihan énergies a travaillé en étroite collaboration et obtenu l'accord des 7 communes concernées (**Vannes, Lorient, Arzal, Baud, Ploërmel, Pontivy, Le Faouët**).

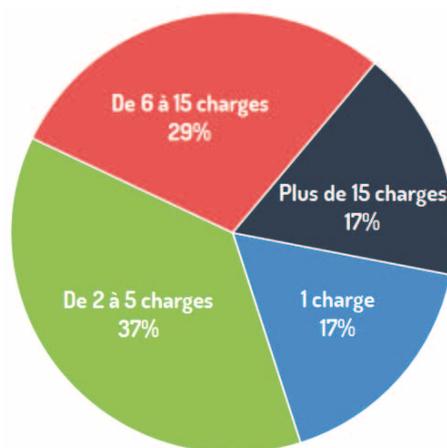
Ces bornes qui peuvent délivrer jusqu'à 40 kW par prise, avec possibilité de 2 charges simultanées (prises AC et DC), permettent de recharger jusqu'à 80 % d'une batterie en moins de 20 minutes. À cette fin, les services de l'exploitant ERDF ont également été sollicités pour analyser les puissances disponibles sur les sites sélectionnés avec les collectivités.



» Répartition des recharges entre la semaine et le week-end



» Classification des utilisateurs en fonction de leur nombre de charge



Une recharge électrique en plein essor

Après 6 mois d'ouverture au public, plus de 600 charges ont été effectuées sur les 7 bornes de recharge rapide du Morbihan. Depuis octobre 2014, la moyenne basse est de 100 charges mensuelles.

Dans la continuité et pour poursuivre le maillage, la mise en place de bornes accélérées sur l'année 2015 a été proposée à l'ensemble des collectivités du Morbihan.

Conformément aux décisions du 17 juin et du 26 septembre 2014 du Comité de Morbihan énergies, les communes intéressées se sont vu proposer l'installation de borne de recharge accélérée suivant les modalités suivantes :

- > La commune fournira le foncier et financera 10 % de l'investissement (estimé à 12 000 € par borne),
- > L'État, la région Bretagne et Morbihan énergies financeront les 90 % restants.

Morbihan énergies, propriétaire de l'infrastructure, assurera la gestion du service (le fonctionnement, la gestion et l'entretien...).



morbihan-energies.fr/VE

Un site Internet entièrement dédié à la mobilité électrique dans le Morbihan

Les utilisateurs peuvent retrouver les informations pratiques et les détails de l'opération sur un site Internet dédié.

Compatible smartphones et tablettes, on peut y accéder en flashant directement le code apposé sur chacune des bornes de recharge rapide.

Le conducteur peut ainsi y télécharger un guide pratique expliquant étape par étape comment charger son véhicule électrique.



Comment charger mon véhicule électrique ?

Lancer la charge...

Garez votre véhicule de préférence sur la place de gauche. Pensez à vous garer en marche avant si la trappe de recharge se situe à l'avant de l'automobile.

Mettez-vous face à la borne et utilisez l'écran interactif pour suivre les indications.

Utilisez les boutons placés à droite et à gauche de l'écran. Sélectionnez «Charger votre véhicule».

» Gaz : favoriser son déploiement départemental

Là où l'électricité rencontre des limites, le gaz peut être un complément nécessaire à la transition énergétique. Cette source d'énergie peut rendre des services pour les besoins en chaleur et en mobilité. Son exploitation profite de l'existence d'un réseau et d'une capacité de production locale, d'origine renouvelable.

Morbihan énergies peut agir pour :

- » aider les collectivités au développement de leur réseau gaz
- » aménager le territoire en infrastructure de recharge gaz
- » accompagner la production d'énergie renouvelable.

» Extension du réseau de distribution gaz

75 communes du département sont desservies en gaz naturel.

Le Syndicat peut assurer le rôle d'autorité organisatrice de la distribution gaz et ainsi accompagner les collectivités dans leur projet d'extension du réseau gaz. Le raccordement d'une zone d'activité a d'ailleurs fait l'objet d'une analyse de rentabilité économique au cours de cette année.



» Infrastructure de recharge pour véhicules roulant au GNV

Dans la continuité des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (p. 30-31), le soutien au développement des véhicules roulant au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) fait partie des actions du Syndicat. Le Comité du 15 décembre 2014 a d'ailleurs voté une participation financière pour la mise en place de la première station GNV à Locminé par la SEM LIGER. Ce premier retour d'expérience permettra d'établir une proposition de déploiement à l'échelle départementale.

GNV = Gaz Naturel Véhicule

Gaz naturel utilisé comme carburant automobile, composé à 97 % de méthane.

GPL = Gaz de Pétrole Liquéfié

Mélange d'hydrocarbures légers, stocké à l'état liquide et issu du raffinage du pétrole pour 40 % et de traitement du gaz naturel pour 60 %.

» La production de biogaz

Localement, des solutions existent pour produire du biogaz. Nous avons sur le département plusieurs unités de méthanisation dont l'EARL GUERNEQUAY à Moustoir Remungol qui fonctionne maintenant depuis plusieurs années et produit de l'électricité et de la chaleur. Il est également possible d'injecter après purification le gaz dans les réseaux de distributions. C'est le cas au sein du projet LIGER. Mme Carine Pessiot, membre du Comité de Morbihan énergies a été nommée «expert technique méthanisation au niveau national» pour la Chambre d'agriculture.



Lois & règlements



ACTUALITÉ LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE

Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) » Désignation de la Région comme chef de file « climat, qualité de l'air et d'énergie » - Désignation du Département comme chef de file « développement et contribution à la résorption de la précarité énergétique ». Transfert du pouvoir concédant relatif à la distribution publique d'électricité aux métropoles et mise en place d'un mécanisme de « substitution – représentation ».

Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation » Fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité : sites concernés, calendrier et démarches à effectuer pour les collectivités – Facturation : obligation pour les fournisseurs d'énergie de proposer gratuitement le « mandat compte » à leurs clients. Interdiction pour les fournisseurs d'énergie d'appliquer aux personnes bénéficiant des tarifs sociaux des frais liés au rejet de paiement.

Loi n° 2014-877 du 4 août 2014 facilitant le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur l'espace public.

Décret n° 2014-274 du 27 février 2014 modifiant le décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau » extension à l'ensemble des consommateurs de l'interdiction d'interruption de la fourniture d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau dans les résidences principales entre le 1^{er} novembre et le 15 mars. Précision sur les conditions du recours à la procédure de réduction de la puissance fournie.

Décret n° 2014-764 du 3 juillet 2014 relatif aux effacements de consommation d'électricité » Fixation du cadre réglementaire posé par la loi n°2013-312 « Brotttes » du 15 avril 2013, dans lequel s'insère la valorisation des effacements

sur les marchés de l'énergie : mise en place d'une prime versée aux opérateurs d'effacement, « en fonction du volume d'effacement certifié » et tenant compte des bénéfices attendus pour la collectivité.

Décret n° 2014-1313 du 31 octobre 2014 pris pour l'application de la loi n° 2014-877 du 4 août 2014 facilitant le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur l'espace public » Définition des critères permettant de qualifier un projet d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides de « projet de dimension nationale » : celui-ci concerne le territoire d'au moins deux régions et assure un aménagement équilibré de ces territoires.

Décret n° 2014-1668 du 29 décembre 2014 et arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux obligations de la troisième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie » Définition des obligations pour chaque type d'énergie, des modalités de répartition entre fournisseurs, des modalités de délégation à un tiers, du niveau de pénalité financière...

Arrêté du 30 mai 2013 actualisant pour 2014 les limites supérieures des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité » A compter du 1^{er} janvier 2014, la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité est fixée à 8,44 et la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité est fixée à 4,22.

Instruction du 17 juillet 2014 relative à l'application de l'article 2 du décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 concernant les communes éligibles aux aides à l'électrification rurale » En application de ce décret, le Préfet doit prendre un nouvel arrêté avant le 30 septembre 2014 tenant compte du nouveau classement INSEE des communes.

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

Conseil d'État, n°365219, 11 avril 2014, Association nationale des opérateurs détaillants en énergie » Le Conseil d'État annule partiellement l'arrêté du 20 juillet 2012 pour fixation à un niveau insuffisant des tarifs réglementés « bleu » et « jaune ». Il impose au gouvernement de prendre, dans les deux mois, un nouvel arrêté qui fixera une augmentation rétroactive de ces tarifs sur la période du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013.

RECOMMANDATIONS, RAPPORTS ET DIRECTIVES EUROPÉENS

Recommandation n°2014-01 de la Commission des clauses abusives du 16 octobre 2014 relative aux contrats de fourniture de distribution de gaz naturel et d'électricité » La commission des clauses abusives recommande que soient éliminées 31 clauses des contrats proposés par les fournisseurs de gaz et d'électricité.

Adoption le 23 octobre 2014 par le conseil européen du Paquet Énergie Climat 2030 » fixation d'objectifs ambitieux pour l'efficacité énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs » Fixation des exigences minimales pour la mise en place d'infrastructures de carburants alternatifs telles que « les points de recharge pour les véhicules électriques et les points de ravitaillement en gaz naturel (GNL et GNC) et en hydrogène ». La transposition de cette directive devra intervenir avant le 18 novembre 2016.



Actes administratifs

COMITÉ DU 6 FÉVRIER 2014

- * Approbation du Compte de Gestion 2013
- * Vote du Compte Administratif 2013
- * Affectation du résultat du Compte Administratif 2013 et vote du Budget Primitif 2014
- * Electromobilité – bornes de recharge de véhicules électriques -

COMITÉ DU 27 MAI 2014

- * **Élection** du Président
- * Délégations au Président
- * Constitution de groupements de commandes pour l'achat d'énergies et la fourniture de services associés
- * Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)
- * Mise à jour du tableau des effectifs et du régime indemnitaire
- * Protocole d'accord FNCCR – ERDF – Avenant n° 4 au contrat de concession et **convention** d'accompagnement de cet avenant

COMITÉ DU 17 JUIN 2014

- * Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau
- * **Élection** des Vice-présidents
- * **Élection** des membres du Bureau
- * **Élection** des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- * **Élection** d'un représentant du Syndicat Morbihan Énergies à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commande de la copropriété
- * **Élection** des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- * **Élection** d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- * Désignation de deux représentants au PEBreizh
- * Bornes de recharges véhicules électriques : approbation du dossier de subvention déposé dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME
- * Délégation de pouvoir du Comité au Bureau
- * Fixation des indemnités mensuelles de fonction perçues par le Président et les Vice-présidents

- * Remboursement des frais de déplacement des membres du Comité syndical, hors mandats spéciaux
- * Remboursement des frais de déplacement du personnel
- * Mandat spécial déplacement élus
- * Indemnité de conseil au Trésorier
- * Gestes au nom du Comité syndical
- * Attribution du titre de Président honoraire du Syndicat à M. Henri LE BRETON
- * Maintenance Eclairage Public - détermination du coût de la maintenance pour les communes
- * Avenant au groupement de commande copropriété nouveau siège
- * Marché public pour la fourniture de transformateurs neufs pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique, la remise en état technique, le ferrailage et la destruction de transformateurs déposés : Adhésion au groupement de commandes et lancement de la procédure

COMITÉ DU 26 SEPTEMBRE 2014

- * Consortium SOLENN, formalisation de la participation du Pôle Énergie Bretagne (PEBreizh)
- * Infrastructures de recharge de véhicules électriques – plan de financement
- * **Convention** relative à l'usage du réseau public de distribution d'électricité en basse tension (BT) pour l'installation de répéteurs afin de permettre la mise en place d'un réseau de télé-relève.
- * Communications électroniques – transfert de gestion des infrastructures d'accueil de communications électroniques de la communauté de communes de Ploërmel au Syndicat Morbihan Énergies
- * Compte-rendu d'activité 2013 des concessionnaires ERDF - EDF
- * Activités 2013 : Présentation du Rapport d'activité 2013 du Syndicat
- * Adoption du règlement intérieur du Comité syndical
- * Personnel – Mise à jour du Tableau des effectifs et du régime indemnitaire
- * Taxe communale sur les Consommations Finales d'Électricité (TCFE) – actualisation du coefficient multiplicateur pour 2015
- * **Finances** – Budget 2014 – décision modificative n° 2014-1

COMITÉ DU 15 DÉCEMBRE 2014

- * **Finances** – Débat d'Orientation Budgétaire 2015
- * **Finances** – Budget 2014 – décision modificative n° 2014-2
- * Admission en non valeur
- * **Finances** – Dépenses d'investissements 2015 – autorisation de paiement
- * **Finances** – Subvention associations caritatives
- * Mandat spécial – Remboursement des frais de déplacement de M. Henri LE BRETON, Président honoraire
- * Mandat spécial – Remboursement des frais de déplacement du Président sortant pour un déplacement à la FNCCR le 14/10/2014
- * Contrôle des ouvrages neufs de distribution d'électricité – Adhésion à un groupement d'achat
- * **Convention** avec ERDF relative à l'analyse des données issues du poste rue de Luscanen dans le cadre du projet Kergrid
- * **Convention** de recherche avec l'UBS, secteur droit dans le cadre du projet Kergrid
- * **Convention** ERDF – Opérateurs – Syndicat – Déploiement de la fibre optique sur le réseau de distribution publique d'électricité
- * Programme fiabilisation 2015-2020
- * Règles de participation du Syndicat au financement des travaux d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession
- * Marché public pour la fourniture de transformateurs neufs pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique, la remise en état technique, le ferrailage et la destruction de transformateurs déposés : Adhésion au groupement de commandes et lancement de la procédure
- * Versement d'une subvention à la SEM LIGER
- * Candidature à l'appel à projets de l'ADEME « Production, gestion et utilisation efficaces de l'énergie durable »

Glossaire



B

BT : Basse tension électrique.

C

CUMAC : Cumulé actualisé. kWh cumac unité quantifiant les certificats d'économie d'énergie.

CGCT : Code général des collectivités territoriales, il regroupe les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des collectivités territoriales.

CRAC : Compte rendu d'activité du concessionnaire.

CU/AU : Certificat d'urbanisme/ Autorisation d'urbanisme.

D

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer.

DSP : Délégation de service public.

E

EFFACEMENTS : Travaux de mise en souterrain réalisés à la demande des communes.

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale.

EXTENSION : Création d'un réseau neuf destiné à distribuer de l'énergie.

F

FACÉ : Fonds d'amortissement des charges d'électrification. Les ressources de ce fonds collectées par le distributeur proviennent de prélèvements sur les recettes des ventes d'électricité basse tension.

FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

G

GDO : Gestion Des Ouvrages.

H

HTA : Haute tension A (ou moyenne tension).

HTB : Haute tension B.

K

kW : Kilowatt. Unité de puissance valant 1000 watts.

kWh : Kilowatt-heure. C'est l'unité de mesure d'énergie correspondant à l'énergie consommée par un appareil de 1000 watts (1 kW) de puissance pendant une durée d'une heure.

M

MAÎTRE D'ŒUVRE : Personne physique ou morale chargée de la conception et du suivi de la réalisation d'un ouvrage, pour le compte d'un maître d'ouvrage.

MAÎTRE D'OUVRAGE : Personne physique ou morale pour le compte de laquelle une construction est réalisée.

N

NOMÉ : Nouvelle organisation du marché de l'électricité. Loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010.

P

PCB : Polychlorobiphényle.

POPE : Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique. Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 consolidée le 23 janvier 2008.

R

REDEVANCE R2 : Redevance contractuelle fixée par le cahier des charges de la concession et versée par ERDF au SDEM en fonction des travaux que le Syndicat réalise sur le réseau.

RENFORCEMENTS : Travaux de remplacement du réseau destinés à assurer le maintien de la qualité de distribution d'électricité.

S

SÉCURISATION : Remplacement des réseaux BT en fils nus par un câble torsadé ou souterrain.

SIG : Système d'information géographique.

SMART METER : Compteur intelligent en français. Compteur énergétique capable de suivre en détail, et souvent en temps réel, la consommation électrique d'un bâtiment, d'une entreprise ou d'un foyer.

T

TCFE : Taxe sur les consommations finales d'électricité.

TIC : Technologies de l'information et de la communication.

TPN : Tarif de première nécessité. Aide pour les consommateurs d'électricité en difficulté.

TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité.



un syndicat
au service
des territoires

Établissement public de coopération intercommunale, le Syndicat Morbihan énergies regroupe les 261 communes du département. En leur nom, il contrôle et organise la fourniture et la distribution d'électricité dont l'exploitation a été confiée à ERDF.

Au service des communes, Morbihan énergies assure à leur demande des missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre sur l'ensemble du département dans des domaines variés. Il conduit ainsi des travaux d'extension, de renforcement, d'effacement et de sécurisation sur le réseau électrique.

Mais il réalise aussi en éclairage public des travaux d'investissement, de rénovation ou des opérations de diagnostic et de maintenance. En la matière, il est maître d'ouvrage délégué de 255 communes du département.

Le Syndicat est également un acteur du déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques et de la fibre optique en Morbihan. Il intervient enfin dans le domaine des énergies renouvelables (maîtrise, production, développement) du gaz et des réseaux de chaleur.

Morbihan énergies

27 rue de Luscanen - CS 32610 - 56010 VANNES CEDEX

Tél : 02 97 62 07 50 - Fax : 02 97 63 68 14 - Mél : contact@sdem.fr

morbihan-energies.fr

